

AXPOL Trading - CONDITIONS GENERALES DE COOPERATION

Les conditions ci-après définissent les termes de coopération entre AXPOL Trading sp. z o.o. [AXPOL Trading société à responsabilité limitée], ci-après dénommée AXPOL Trading, et ses partenaires, ci-après dénommés Clients, avec lesquelles aucuns contrats écrits spécifiques ne sont signés.

§ 1. Commandes

1. Les commandes ne sont acceptées que sous forme écrite ou par l'intermédiaire de la boutique en ligne B2B Webshop et elles ne sont valables que suite à une acceptation écrite de la commande par AXPOL Trading. Toutes modifications relatives à la commande exigent une forme écrite et l'acceptation des deux parties, sous rigueur de nullité.
2. Pour faire sa première commande, le Client est tenu de présenter un document en vigueur justifiant de son numéro TVA et permettant de l'identifier, son adresse complète et un Formulaire comptable dûment rempli (à charger sur le site Internet www.axpol.com.pl dans l'anglet TELECHARGER). Par ailleurs, le Client est tenu de communiquer à AXPOL Trading sans délai toutes les modifications relatives aux documents ci-dessus, en particulier celles concernant son numéro TVA.
3. Les commandes doivent être envoyées uniquement par une personne dûment habilitée à représenter le Client. Sinon, la personne adressant la commande est tenue d'envoyer un pouvoir l'autorisant à représenter le Client.
4. Si le Client a des obligations financières échues envers AXPOL Trading, non réglées à la date de présentation de sa nouvelle commande, AXPOL Trading se réserve le droit de refuser la réalisation de la commande jusqu'au règlement complet des obligations échues.
5. Le Client a la faculté de faire sa commande par l'intermédiaire de la boutique en ligne à laquelle sont applicables les dispositions de « AXPOL Trading - CONDITIONS GÉNÉRALES DE COOPÉRATION » et les dispositions de « AXPOL Trading - Règlement de la Boutique en ligne ».

§ 2. Délai de réalisation et la livraison

1. La réalisation de la commande commence dès sa confirmation écrite par AXPOL Trading.
2. Le délai de réalisation de la commande est susceptible d'être modifié en cas de force majeure, entre autres des catastrophes naturelles etc., survenue après avoir confirmé la commande et imprévisible pour AXPOL Trading. Ceci concerne aussi des obstacles dus aux fournisseurs d'AXPOL Trading. AXPOL Trading s'engage à communiquer au Client sans délai les obstacles survenus et de l'informer dès qu'ils sont éliminés. Le cas échéant, le Client ne peut réclamer aucuns dommages-intérêts en raison des préjudices éventuels dus aux obstacles susmentionnés. La date de livraison des biens commandés n'est signalée qu'à titre d'information, sans avoir le caractère définitif.
3. Les prix des biens sont ceux d'EXW Złotniki, la TVA non incluse.
4. Après l'avoir convenu avec AXPOL Trading, le Client peut demander de lui livrer la marchandise directement par AXPOL Trading ou par un autre transporteur.
5. Le coût de livraison est à la charge du Client. AXPOL se réserve le droit de facturer le coût de livraison des biens commandés.
6. Si l'envoi des biens est différé à la demande du Client ou par sa faute, le stockage des biens sera aussi assuré aux frais et aux risques du Client.
7. AXPOL Trading décline toute responsabilité en cas de disparition de la marchandise, de son avarie pendant le transport et de tout retard de livraison résultant de la faute du transporteur.
8. AXPOL Trading n'est pas tenue responsable d'écarts légers des caractéristiques de la marchandise livrée.
9. Le retour de la marchandise commandée ou livrée est impossible (sauf le par. 2 point 10 et le par. 4 point 17). Dans les cas extraordinaires, la direction commerciale peut autoriser le retour de la marchandise en chargeant le Client des frais de manutention dont le montant sera confirmé par AXPOL Trading.
10. Le retour d'échantillons (considérés comme un seul article acheté) est autorisé uniquement pour les produits du catalogue actuel VOYAGER, FOFCIO, VOYAGER GOIGIFTS et Voyager Plus, dans un délai de 21 jours à compter de la date d'achat, à condition que le produit soit dans son emballage d'origine et en parfait état, les frais de transport étant à la charge de l'Acheteur. La seule exception concerne les échantillons TREATMENTS qui, de par leur nature, ne peuvent être échangés. Les échantillons retournés doivent être accompagnés du formulaire de réclamation AXPOL rempli et signé. En cas de retour d'échantillons sans formulaire de réclamation AXPOL signé, AXPOL se réserve le droit de les renvoyer à l'Acheteur en port dû.

§ 3. Règlements

1. Généralement, le règlement doit être réalisé avant la livraison, par un virement bancaire. Tout autre type et délai de règlement doit être convenu à titre individuel entre AXPOL Trading et le Client.
2. En cas de retard du règlement, AXPOL Trading se réserve le droit d'ajouter les intérêts légaux pour chaque jour de retard constaté.
3. Si le Client a des obligations financières échues envers AXPOL Trading, cette dernière aura le droit d'arrêter la réalisation de la commande ou de refuser de livrer la marchandise. La marchandise achetée reste la propriété d'AXPOL Trading jusqu'au règlement complet de ses obligations par le Client.
4. Si le Client renonce à la commande étant en cours de réalisation, il est tenu de prendre en charge tous les coûts avancés par AXPOL Trading, relatifs à la mise en œuvre de la commande.

§ 4. Garantie, réclamations

1. AXPOL Trading garantit la qualité des biens, en les assortissant d'une garantie de 12 mois à compter de la date de livraison de chaque lot de marchandise.
2. Le Client est tenu de vérifier les quantités et la qualité de la marchandise dès sa réception. En cas de toutes irrégularités constatées, le Client est tenu de les signaler à AXPOL Trading sous forme écrite, dans les meilleurs délais.
3. Des irrégularités éventuelles concernant une partie de marchandise livrée ne donnent pas le droit au Client de réclamer l'ensemble de la livraison.
4. En cas d'avarie de l'envoi constatée par le Client, ce dernier est tenu d'établir un procès-verbal d'état des lieux, signé par le transporteur. En défaut de ce procès-verbal, le Client ne peut formuler aucune réclamation.
5. Le Client est tenu de mettre à disposition la marchandise d'AXPOL Trading, objet de réclamation, afin de faire la preuve de son défaut.
6. Les réclamations sont acceptées dans un délai de 7 jours à compter de la date de réception de la marchandise par le Client (la date de réception de la réclamation par AXPOL Trading faisant foi) et sont traitées dans un délai de 14 jours à partir de la date de la notification écrite de la réclamation. La base de toute réclamation est le remplissage du formulaire électronique RETOURS/RÉCLAMATION disponible sur notre site internet dans l'onglet MON COMPTE.
7. Les cartons doivent être scellés UNIQUEMENT avec un ruban adhésif non personnalisé, par exemple gris, noir ou transparent. Axpol Trading n'acceptera pas les colis qui sont étiquetés ou scellés avec un autre type de ruban.
8. La marchandise portant le marquage du Client ne peut pas faire l'objet de la réclamation.
9. Les réclamations ne tiennent pas compte des dommages survenus suite à une exploitation irrégulière, non conforme à la destination de la marchandise ou résultant de sa réception tardive par le Client.
10. Le Client est tenu de contrôler la marchandise avant de la transmettre à un tiers. Après avoir revendu ou cédé la marchandise à un tiers, le Client assume lui-même la responsabilité de tout défaut lié à la qualité et à la quantité de la marchandise. La même règle est applicable à la marchandise mise au marquage par des tiers. Les retours ou les réclamations ne s'appliquent pas à la marchandise munie d'une marque des tiers.
11. AXPOL Trading n'est tenu responsable de la réalisation de la commande qu'envers le Client. Les réclamations adressées par des tiers ne seront pas examinées.
12. La marchandise réclamée peut être réparée, reprise ou éventuellement échangée par AXPOL Trading, sauf si les parties conviennent la réduction respective du prix, en respectant un délai de 7 à 30 jours à compter de la reconnaissance de la réclamation par AXPOL Trading et la vérification des défauts signalés au siège d'AXPOL Trading. AXPOL Trading définit les modalités de traitement de toute réclamation signalée.
13. Le Client perd ses droits liés à la garantie dans les cas ci-après:
 - a) lorsque les défauts apparents ne sont pas communiqués dans les 7 jours suivant la date de livraison,
 - b) lorsqu'il ne justifie pas que les défauts ne sont pas résultat de déchargement et de stockage irréguliers.
14. La réclamation formulée par le Client ne le dispense pas de son obligation de règlement au profit d'AXPOL Trading du prix du pour la commande.
15. AXPOL Trading ne se porte responsable des défauts de la marchandise qu'en cas de dommages résultant de la faute d'AXPOL Trading. AXPOL Trading décline sa responsabilité des dommages dits indirects et des avantages perdus. Par ailleurs, la responsabilité d'AXPOL Trading est toujours engagée jusqu'à la valeur du prix net de la marchandise et/ou du service réclamé. Tous les autres dommages-intérêts réclamés par le Client ne sont pas applicables.
16. Tous droits réclamés par le Client à AXPOL Trading au titre de la garantie légale ne sont pas applicables.
17. AXPOL Trading n'assume pas la responsabilité du fait d'utilité de la marchandise à des fins attendues par le Client, si ce dernier n'avait pas précisé par écrit toutes les caractéristiques requises de la marchandise.
18. Les marchandises réclamées ne seront acceptées qu'avec le Formulaire de retour / de Réclamation dûment rempli et signé, à condition de l'avoir convenu sous forme écrite (dont la poste électronique) avec un agent commercial d'AXPOL Trading, notamment après avoir obtenu la décision expresse de l'agent commercial d'AXPOL Trading autorisant le retour de la marchandise. Si la marchandise est réclamée sans Formulaire de Retour / de Réclamation dûment rempli et signé et sans l'avoir convenu avec l'agent commercial d'AXPOL Trading, cette dernière se réserve le droit de renvoyer la marchandise aux frais du Client.

§ 5. Service de marquage de la marchandise

1. Le service de marquage de la marchandise ne peut être demandé auprès du Département de Marquage d'AXPOL Trading que sous forme écrite ou par l'intermédiaire de la Boutique en ligne B2B webshop
2. En passant sa commande, le Client est tenu de fournir un fichier de travail avec l'image graphique 1:1 sous format .ai, .eps, .cdr, en indiquant les couleurs conformes au nuancier PANTONE U (nuancier de couleurs mates). Le texte doit être transformé en courbes. Dans le cas de gravure au laser, nous acceptons des fichiers avec des images graphiques en blanc et en noir. En fournissant un fichier de travail sous forme non conforme aux exigences ci-dessus, le Client sera chargé des coûts supplémentaires liés à l'adaptation de l'image graphique.
3. Le service de marquage de la marchandise et sa mise en œuvre sont confirmés au Client lorsque ce dernier reçoit une confirmation écrite de sa commande et une visualisation du marquage à accepter.

4. Le Département de Marquage d'AXPOL Trading indique la date provisoire de réalisation de la commande, suite à l'approbation écrite de la visualisation du marquage par le Client. En défaut de l'approbation, la commande ne sera pas réalisée.
5. AXPOL Trading confirme la date de réalisation de la commande suite à l'approbation écrite du modèle par le Client. Le modèle est approuvé sur la base d'un exemplaire du produit portant le marquage conforme à la visualisation approuvée.
6. Le modèle à approuver est envoyé aux frais du destinataire. Il est possible de procéder à l'approbation du modèle sur la base de sa photo envoyée par voie électronique.
7. La date de réalisation est susceptible d'être modifiée en raison d'une force majeure indépendante d'AXPOL Trading, p. ex. rupture d'électricité etc. AXPOL Trading s'engage à communiquer au Client, sans délai, les obstacles survenus et de l'informer dès qu'ils sont éliminés. Le cas échéant, les dommages-intérêts réclamés par le Client en raison des préjudices éventuels dus aux obstacles susmentionnés ne sont pas applicables.
8. En résultat des procédés de marquage et en raison des vices cachés de la marchandise, sa partie minimale risque d'être endommagée. Par conséquent, AXPOL Trading se réserve le droit de livrer 3% au maximum de marchandise non conforme par rapport au volume commandé, le coût de la marchandise non conforme étant à la charge du Client. Le Client doit tenir compte de cette situation en demandant le service de marquage de sa marchandise. Si le Client exige de lui livrer la quantité exacte de la marchandise commandée, il s'engage à prendre en charge les frais supplémentaires y afférant. AXPOL Trading s'engage à faire des efforts nécessaires pour minimiser les pertes sur la marchandise endommagée suite au marquage.
9. En fonction du support (la matière avec laquelle le produit est réalisé) et de la technique de marquage, le Client accepte les écarts possibles de couleur entre le coloris du nuancier PANTONE U indiqué dans la commande et la couleur réelle obtenue sur l'objet réalisé, avec une tolérance de tonalité de +/-1. La tolérance des dimensions de l'élément portant le marquage est de +/- 3%.
10. En renouvelant sa commande, le Client est tenu de définir par écrit toutes les caractéristiques du marquage : les dimensions, la couleur PANTONE, l'emplacement.
11. AXPOL Trading décline toute responsabilité du contenu du marquage demandé par le Client. AXPOL Trading décline toute responsabilité des dommages-intérêts réclamés éventuellement par des tiers en raison de leurs droits violés. Seul le Client est responsable d'infraction éventuelle aux droits des tiers.
12. Si le Client renonce au marquage de la marchandise qu'il avait demandé, il est tenu de prendre en charge tous les frais avancés par AXPOL Trading dès la mise en œuvre de la commande.
13. AXPOL Trading ne réalise par le marquage sur la marchandise lui confiée, ni la prestation de conditionnement de la marchandise lui confiée.
14. Les produits emballés à l'origine dans des sacs individuels ne sont pas emballés à nouveau après le service d'impression. Un client qui s'attend à un ré-emballage après l'impression doit pré-tarifier un tel service supplémentaire et le commander en même temps que le service de marquage. En l'absence d'une telle commande, les emballages individuels seront écartés par AXPOL Trading.

§ 6. Dispositions finales

1. Pour les domaines non réglés par les dispositions ci-dessus s'appliqueront les dispositions du code civil.
2. Des litiges résultant de la mise en œuvre des Conditions ci-dessus seront réglés à l'amiable. En défaut de l'accord entre les parties, le litige sera réglé par voie judiciaire, par le tribunal compétent du siège d'AXPOL Trading.
3. En demandant le marquage de la marchandise à AXPOL Trading, le Client accepte les conditions de coopération ci-dessus.
4. L'information détaillée sur les modifications du règlement « AXPOL Trading - CONDITIONS GENERALES DE COOPERATION » seront toujours communiquées sur le site Internet www.axpol.com.pl. Si le Client n'accepte pas les modifications proposées au règlement, il peut s'y opposer par écrit (la date d'entrée au siège d'AXPOL Trading décide) ou par voie électronique à l'adresse info@axpol.com.pl en respectant un délai de 14 jours à compter de la date de signification des modifications proposées sur le site Internet susmentionné. Si l'opposition du Client n'est pas signifiée en application des termes ci-dessus, il sera réputé avoir accepté les modifications proposées au contenu du règlement « AXPOL Trading - CONDITIONS GÉNÉRALES DE COOPÉRATION ».

Złotniki, le 01.02.2023

§ 1.

1. La boutique en ligne est gérée par AXPOL Trading sp. z o.o. [AXPOL Trading société à responsabilité limitée] ayant son siège à Złotniki, 3 rue Krzemowa, 62-002 Suchy Las, immatriculée sous le numéro 0001012841 par le Tribunal d'Instance de Poznań - Nouvelle Ville et Wilda [Sqd Rejonowy Poznań - Nowe Miasto i Wilda] à Poznań, Chambre N° VIII dédiée au Commerce du Registre Judiciaire National, SIRET N° 634235761, TVA N° PL7831414127, (ci-après dénommée AXPOL Trading).
2. La boutique en ligne (ci-après B2B Webshop) est gérée à l'adresse : www.axpol.com.pl.
3. B2B Webshop commercialise des biens (ci-après les Biens) et des services de marquage (ci-après les Services) proposés dans son offre par l'intermédiaire du site : www.axpol.com.pl
4. Le présent règlement (ci-après Règlement) définit les règles de vente dans la boutique B2B Webshop.
5. B2B Webshop n'assure la vente qu'en faveur des entreprises.
6. Les ventes réalisées par B2B Webshop sont régies par les dispositions du présent Règlement et celles d' « AXPOL Trading - CONDITIONS GENERALES DE COOPERATION » (ci-après CGC).

§ 2.

1. Afin de passer une commande à B2B Webshop, il faut avoir l'accès au module B2B Webshop sur le site www.axpol.com.pl, après avoir procédé à un enregistrement. L'enregistrement n'est possible qu'après avoir rempli et envoyé un formulaire d'enregistrement, accompagné de documents annexes définis au paragraphe 1 point 2 des CGC, une fois qu'AXPOL Trading procède à l'activation de l'entreprise nouvellement enregistrée. AXPOL Trading se réserve le droit de refuser l'activation et/ou de déconnecter à titre temporaire l'accès au module B2B Webshop sur le site www.axpol.com.pl.
2. B2B Webshop traite les commandes 24H/24H tous les jours de l'année. Les commandes passées vendredi, samedi, dimanche et les jours fériés seront traitées en fonction de l'ordre de leur enregistrement le premier jour ouvrable suivant la date de la commande.
3. Après avoir passé la commande, le Client reçoit à son adresse e-mail une confirmation automatique de sa commande. Ensuite, la commande est vérifiée. S'il est impossible de réaliser la totalité de la commande, AXPOL Trading communique au Client le détail pour qu'il puisse prendre la décision de modifier ou d'annuler sa commande.
4. Lorsque la commande passe à l'étape de réalisation, AXPOL Trading confirme au Client par e-mail avoir accepté la commande pour la réalisation.
5. Si une partie des Biens commandés n'est pas disponible, le Client reçoit une information sur le statut de sa commande et il décide sur les modalités de réalisation (réalisation partielle, durée d'attente prolongée, annulation de l'ensemble de la commande).
6. AXPOL Trading se réserve le droit de refuser la réalisation de la commande à toute étape, si la marchandise commandée n'est pas disponible chez des fournisseurs ou pour d'autres raisons importantes de nature économique ou logistique. En particulier, cette clause s'applique à des situations dans lesquelles, en résultat d'erreur ou de défaut technique, le prix ou les caractéristiques du produit présenté sur le site Internet diffère de façon évidente et grave de la réalité.
7. Le Client peut annuler sa commande en application des règles définies dans les CGC.

§3.

1. Les prix indiqués au B2B Webshop (version EN, DE, FR) sont exprimés en euros (EUR), la TVA non incluse. AXPOL Trading se réserve le droit de modifier le prix sans en prévenir le Client, étant précisé que les modifications du prix ne concernent pas les commandes étant déjà en cours. Le prix accompagnant chaque Bien oblige les parties dès que la commande est confirmée, sauf des cas indiqués au paragraphe 2 point 6.
2. Le prix des biens et des services ne comprend pas le coût de livraison.
3. AXPOL Trading établit un document de vente, notamment une facture TVA.
4. Le mode de paiement dépend des conditions de règlement convenues entre le Client et AXPOL Trading.

§ 4.

1. Les frais de livraison sont à la charge du Client.
2. La livraison des Biens est assurée par un courrier.
3. Le coût de livraison standard (transport de 1 coli de 30 kg au maximum à 1 endroit dans l'Union Européenne) sera ajouté à la commande et une fois vérifié par AXPOL Trading, il sera confirmé ou mis à jour dans la confirmation de la commande acceptée pour la réalisation.
4. Si la valeur des biens détaillés dans la commande (sauf services) est de 1.000 EUR au minimum, AXPOL Trading prend en charge le coût de livraison.
5. La date de réalisation de la commande indiquée dans le bilan de la commande généré dans la Boutique est la date probable de l'expédition des biens de chez Axpól.

§ 5.

1. AXPOL Trading se réserve le droit de :
 - a) modifier le prix (dont le prix du transport) et les quantités des Biens dans l'offre de B2B Webshop,
 - b) retirer certains Biens et certains Services de l'offre de B2B Webshop,
 - c) intégrer les nouveaux Biens et les nouveaux Services dans l'offre de B2B Webshop,
 - d) proposer et d'annuler tous types de promotions et de soldes au B2B ou d'en proposer les modifications.

2. B2B Webshop se réserve le droit de modifier le présent Règlement. Les modifications sont valables dès leur communication sur le site Internet www.axpol.com.pl
3. Une information détaillée concernant les modifications au Règlement sera toujours communiquée sur le site Internet www.axpol.com.pl. Si le Client n'accepte pas les modifications proposées au Règlement, il peut s'y opposer par écrit (la date d'entrée au siège d'AXPOL Trading décide) ou par voie électronique à l'adresse info@axpol.com.pl, en respectant un délai de 14 jours à compter de la date de signification des modifications proposées sur le site Internet susmentionné. Si l'opposition du Client n'est pas signifiée en application des termes ci-dessus, il sera réputé avoir accepté les modifications proposées au Règlement.

§ 6.

1. En envoyant sa commande, le Client déclare avoir pris connaissance et accepté le contenu du Règlement et des CGC. L'engagement des parties résulte du contenu du Règlement et des CGC valable à la date de la commande passée par le Client.
2. Tous litiges liés au fonctionnement de B2B Webshop seront réglés en premier lieu par voie de négociation. En défaut de l'accord entre les Parties, le litige sera réglé par le tribunal de droit commun compétent du siège d'AXPOL Trading société à responsabilité limitée société en commandite.
3. Le contrat de vente de Biens et de Services dans la Boutique est régi par la loi polonaise. Pour les domaines non réglés par le présent Règlement s'appliqueront les dispositions respectives du code civil et les autres lois applicables pour le type d'activité et de fonctionnement de B2B Webshop.
4. Les règles de garanties et de réclamations sont définies dans les CGC.
5. Pour les domaines non réglés par les dispositions du présent Règlement s'appliqueront aussi les dispositions des CGC.
6. Le présent Règlement est le seul document applicable pour définir les règles de fonctionnement de B2B Webshop. Le texte du Règlement est mis à la disposition des Clients au siège d'AXPOL Trading société à responsabilité limitée société en commandite ayant son siège à Złotniki, 3 rue Krzemowa, 62-002 Suchy Las, et sur son site Internet www.axpol.com.pl